



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION RESPONSABLE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE

Objectifs de la formation

Vous maîtriserez, seul.e ou en équipe, le fonctionnement et le pilotage d'une unité de méthanisation en partant de son approvisionnement jusqu'à la valorisation du biogaz et du digestat.

Les principales activités sont les suivantes :

- conduite du système de production ;
- gestion des intrants du digesteur ;
- alimentation du digesteur ;
- surveillance, contrôle et gestion des risques de l'unité de méthanisation ;
- stockage et épandage du digestat ;
- entretien de l'infrastructure de méthanisation ;
- entretien du matériel ;
- suivi administratif ;
- suivi économique ;
- communication dans et hors de l'équipe de travail.

Lieu de la formation

Campus agricole de Vire
CFA et CFPPA
www.tracy-vire.fr

NaturaPÔLE
Campus Yvetot - CFPPA
www.naturapole.fr



APPRENTISSAGE &
FORMATION CONTINUE

DURÉE 10 mois

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION RESPONSABLE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE

CONTENU DE LA FORMATION

Gérer les flux d'entrée et de sortie :

- Alimenter le digesteur
- Optimiser la production de biogaz
- Valoriser le digestat
- Contribuer à la fertilité des sols dans une perspective agro-écologique

Assurer le fonctionnement du méthaniseur :

- Assurer la surveillance,
- Réaliser la maintenance des installations
- Optimiser le fonctionnement de l'unité en garantissant la sécurité

Piloter l'unité de méthanisation :

- Communiquer et assurer la gestion logistique et financière liée au fonctionnement de l'unité de méthanisation.
- Assurer la gestion prévisionnelle des stocks de biomasse
- Organiser les opérations liées au fonctionnement de l'unité de méthanisation
- Mettre en place un système technique en cohérence avec les objectifs de production de biogaz, dans le respect des réglementations

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Responsable d'unité de méthanisation

Salarié.e qualifié.e ou technicien.ne

Le.la titulaire du CS RUMA peut exercer son activité dans des exploitations agricoles ou dans des entreprises de méthanisation agricole ou dans des collectivités locales



CONDITIONS D'ADMISSION

Le.la candidat.e doit être âgé.e entre 16 et 29 ans et remplir à l'entrée en formation une des 3 conditions :

- Un des diplômes Brevet Pro du secteur production agricole Bac Pro du secteur production agricole BTS agricole du secteur en production agricole.
- Une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.
- Une décision dérogatoire (trois années d'activité professionnelle dans un autre secteur ou d'un autre diplôme).



Admission étudiée
au cas par cas.